

MOBILITÉ

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS OU PROPRIÉTAIRES N'HABITANT PAS À GLAND

Requérant		Zone réservée à l'Administration
Nom :		
Adresse :	Téléphone :	
NPA, lieu :	E-mail :	
Versement de l'aide financière à		
Titulaire du compte :		
Nom de l'institution bancaire et adresse :		
Numéro IBAN :		
Type de demande		
<input type="checkbox"/> Vélo électrique <input type="checkbox"/> Vélo électrique à immatriculation <input type="checkbox"/> Scooter électrique <input type="checkbox"/> Remorque à vélo <input type="checkbox"/> Batterie pour vélo, Kit pour vélo électrique Marque et modèle : Date d'achat : Coût :	<input type="checkbox"/> Premier abonnement Mobility <input type="checkbox"/> Abonnement Publibike <input type="checkbox"/> Abonnement ou carte TUG / CarPostal / Mobilis Coût : Date de souscription de l'abonnement :	
Conditions d'octroi		
<p>Octroi dans les limites du budget disponible.</p> <p>Premier abonnement Mobility 80% du prix d'achat, plafonné à CHF 100.--.</p> <p>Abonnement Publibike 80% du prix d'achat, plafonné à CHF 100.--.</p> <p>Abonnement ou carte Mobilis avec zone 23 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 200.--.</p> <p>Vélo électrique 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 300.--.</p> <p>Vélo électrique rapide (immatriculé) 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 500.--.</p> <p>Scooter électrique 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 500.--.</p> <p>Batterie pour vélo électrique Remorque pour vélo Kit pour vélo électrique Bonus vélo cargo 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 200.--.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Avoir son domicile principal ou siège social à Gland. ● La demande doit être transmise durant l'année d'achat. ● Uniquement sur présentation de la facture acquittée nominative. ● Le demandeur acquiert le vélo / le scooter pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le revendre moins de deux années après son achat. ● Les subventions sont cumulables. ● Pour vélo / scooter neuf ou d'occasion acheté en Suisse. Si d'occasion, le vélo doit être revendu au travers d'un magasin spécialisé ou lors d'une bourse à vélo de l'ATE ou de ProVélo. La vente de particulier à particulier est exclue. ● En cas de leasing ou achat par mensualité, la demande doit parvenir lorsque les paiements permettent d'atteindre le plafond de la subvention. ● Pour chaque catégorie : limitée à une subvention (de chaque type) par résident pour une période de cinq ans ou à cinq subventions par entreprise pour une période de cinq ans. ● Pour abonnement transport public : uniquement pour abonnement incluant la zone 23, abonnement général ou abonnement de parcours comprenant Gland. Le demi-tarif et le demi-tarif PLUS sont exclus. Pour les batteries, la preuve du recyclage de l'ancienne batterie est demandée. 	

Documents obligatoires pour l'octroi de la subvention	
Pour toute demande : <input type="checkbox"/> Copie d'une preuve de paiement nominative Pour véhicules immatriculés : <input type="checkbox"/> Copie du permis de circuler	Pour Mobility , en sus de la preuve de paiement : <input type="checkbox"/> Copie de la lettre "Simplement Conduire – avec Mobility" Pour abonnements , en sus de la preuve de paiement : <input type="checkbox"/> Copie de la carte ou de l'abonnement
Validité de l'offre	
<ul style="list-style-type: none"> • Facture datée du 1 janvier au 31 décembre 2024. • Offre valide dans la limite du budget disponible. 	
Conditions de paiement	
Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après réception des documents exigés et pour autant que la somme attribuée pour cette action de promotion ne soit pas épuisée.	
Procédure	
<ul style="list-style-type: none"> • La demande est à adresser à l'Office du développement durable au plus tard le 31 décembre 2024. <p>Office du développement durable Secrétariat Municipal Grand'Rue 38 1196 Gland</p> <p>Tél : 022 354 55 50 e-mail : durable@gland.ch</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur. 	
Signature	

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable.

Il acquiert le vélo / le scooter pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le revendre moins de deux années après son achat.

Lieu et date :

Signature du requérant :